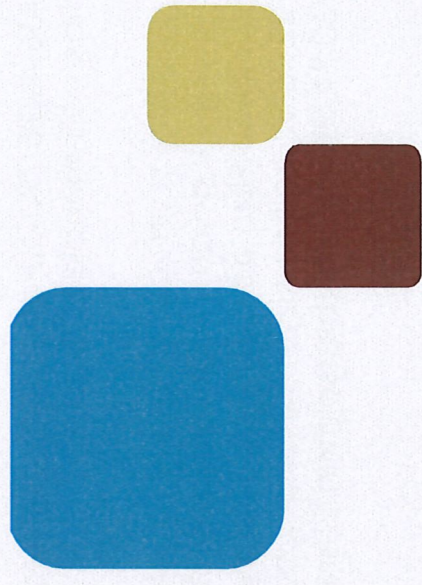


LUTTE CONTRE LES INONDATIONS



INFORMATIONS AU 20 DÉCEMBRE 2021

Ces informations sont susceptibles d'évoluer

Ce guide a pour objectif de reprendre les informations générales vous permettant de lutter contre les conséquences des inondations de juillet dernier.

Des aides de la Commune, de la Province, de la Wallonie, du CPAS, de la Croix-Rouge sont mises en place afin d'aider et de soutenir au maximum les personnes impactées par les inondations. Dès lors, nous vous conseillons vivement de consulter régulièrement les aides proposées au numéro gratuit 1718 (Wallonie), au Call Center communal 0486.40.35.79. ou de vous présenter à l'Administration communale d'Esneux.

Vous souhaitez un complément d'informations concernant ce guide, n'hésitez pas à contacter nos agents du Plan de Cohésion Sociale :
0492/22.75.82 / alisa.neyens@esneux.be
0470/60.34.58 / nicolas.brusselman@esneux.be

Pour la dernière mise à jour, consultez le site Internet de la Commune : www.esneux.be



TABLE DES MATIERES

Centre Croix Rouge à Méry	p.4
Le C.P.A.S	p.5
Assistance administrative	p.8
Assistance psychologique	p.9
Assistance technique	p.10
Prime RESA	p.13
Assistance informatique	p.14
Espace sanitaire	p.14
Transports	p.14
Activités	p.15
Répertoire téléphonique	p.17

 Place Jean d'Ardenne 1,
 4130 Esneux
 info@esneux.be
 04.380.93.20

CENTRE CROIX ROUGE A MÉRY

176 , Avenue d'Esneux. 7j/7 de 11h à 20h.

- Distribution de repas de 18h à 20h (sur place, à livrer ou à emporter) – réservez via le Call Center au 0486.40.35.79.
- Espace convivial pour manger, prendre un café, ...
- Produits de premières nécessités (nourriture, matériel, vêtements, produits d'hygiène, ...)
- Espace informatique avec connexion internet (gratuit)
- Cellule conseil logement Croix-Rouge: une équipe est présente tous les vendredis de 11h à 16h30 pour donner des conseils et des informations relatives aux demandes et aides concernant votre logement.



REPERTOIRE TELEPHONIQUE



- **Administration communale :**
04.380.93.20
- **C.P.A.S. :** 04.273.78.00
- **C.P.A.S., cellule inondations :** 0476.53.10.79
- **Call center :** 0486.40.35.79 (du lundi au vendredi durant les heures d'ouverture de l'Administration communale)
- **CILE :** 04.367.84.11
- **Médecins de garde :** 1733
- **Pollution du sol au mazout :** 0470.60.24.00
- **Pompiers :** 1722
- **RESA :** 04.220.12.11
- **Taxi social—Esneux services :** 04.380.45.85
- **Urgences :** 112
- **Wallonie :** 1718

• AU HALL OMNISPORTS D'ESNEUX

5, Rue de l'Athénée

Scrabble / cartes : tous les mercredis de 13h30 à 17h30 / gratuit / réservation au 0498.17.00.48.

AUTRES ACTIONS MISES EN PLACE

Paniers de légumes : distribution de paniers gratuits au Centre Croix-Rouge de Méry les jeudis de 11h à 15h — réservation obligatoire pour le lundi 15h au plus tard au 04.380.93.15.

Repair Café « spécial donnerie »: les réparateurs ont remis en état de petits électro-ménagers (fer à repasser, taque de cuisson, aspirateur, machine à café, chauffeferette, sorbetière, trancheuse à pain, sèche-cheveux, etc. Ces dons sont disponibles au Centre Croix-Rouge de Méry.

LE C.P.A.S.

Cellule inondation

Infos : 0476.53.10.79 - inondations@cpasesneux.be - au Centre Croix-Rouge de Méry

- Permanence au Centre Croix-Rouge du lundi au vendredi de 11h à 16h, ou sur rendez-vous au 0476.53.10.79.
- Aides matérielles: appareils électro-ménager neufs disponibles (fours, plaques vitrocéramiques, micro-ondes, chauffages électriques, bouilloires électriques, taques électriques, matelas, ...); pots de peinture blanche; matelas neufs; prêts de chauffeferettes; ...
- Aides financières pour l'achat de matériels, prime à l'installation, ...
- Votre logement est endommagé / vous devez être relogé temporairement ? Permanence de la Centre Croix-Rouge du lundi au vendredi de 11h à 16h, ou sur rendez-vous au 0476.53.10.79 pour réaliser votre dossier.



Mesure Cash de 650€

Cette aide financière directe, distribuée via l'intermédiaire des CPAS dans les communes sinistrées grâce aux dons de la Croix-Rouge, constitue une première en Belgique.

Pour qui ? Personnes sinistrées répondant aux conditions suivantes (décision de la Croix-Rouge) :

- Habitation endommagée par les inondations
- Au moins une personne dans votre ménage relève ou a relevé d'un des régimes suivants à partir du 12 juillet 2021 :
 - * Bénéficiaire d'intervention majorées (BIM)
 - * Revenu d'intégration sociale, complément de revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale équivalente au revenu d'intégration sociale (RIS ou ASE)
 - * Autre revenu régulier versé par le CPAS à titre d'aide sociale
 - * Aide aux personnes âgées (APA)
 - * Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA)
 - * Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)
 - * Allocation de remplacement de revenu pour personne handicapée (ARR)
 - * Médiation de dette par le CPAS ou un autre organisme agréé par la Région Wallonne
 - * Règlement collectif de dette

Documents à fournir: attestation de sinistré; attestation de revenus ou vignette de Mutuelle pour les statuts BIM; copie de la carte bancaire; copie de la carte d'identité

Combien ? 650€ pour une personne isolée + 195 € par personne supplémentaire dans le ménage

Comment l'obtenir ?

Introduisez votre demande au centre Croix-Rouge de Méry à la permanence du CPAS, du lundi au vendredi de 11h à 16h, sans rendez-vous. Plus d'info : 0476.53.10.79 ou inondations@cpasesneux.be. Afin de réaliser votre dossier le plus efficacement possible, nous vous invitons à vous munir des documents nécessaires pour vous rendre à la permanence.

Si vous remplissez les conditions, vous pouvez obtenir l'aide financière de 650€ et la mesure de soutien au logement d'un montant de 800€

ACTIVITES

Sous réserve des mesures imposées par le gouvernement concernant la lutte contre la COVID-19.

• AU CENTRE CROIX-ROUGE DE MERY

176, Avenue d'Esneux

Café Papotes : tous les jeudis de 13h à 16h - infos au 0488.79.71.34 – Service d'Insertion Sociale du CPAS Esneux.

Ateliers : les jeudis au Centre Croix-Rouge, des ateliers « bien-être » sont mis en place par le Plan de Cohésion Sociale. Si vous désirez des informations complémentaires, contactez le 0498.17.00.48.

• A LA MAISON DE LA LAICITE

216A, Avenue d'Esneux de 13h30 à 15h30

Bien-être et résilience : les mardis, de 13h30 à 15h30 / gratuit / inscription au 0488.79.71.34.

Formi-femmes: séance introductive le mercredi 22/12 de 10h à 12h / inscription au 0488.79.71.34.

• AU LOCAL CORTIL

42, Rue des Aubépines

Art plastique : les lundis et vendredis de 14h à 17h Prix : 3 euros / réservation au 0498.17.00.48.

ASSISTANCE INFORMATIQUE

Pour vous aider dans vos démarches, une connexion internet gratuite et des ordinateurs sont disponibles :

- Au Centre Croix-Rouge de Méry, tous les jours de 11h à 20h
- A l'Espace Public Numérique au Centre de Coopération Educative, derrière le Château Brunsoode (Tilff), les vendredis matins de 9h à 12h, de janvier à juin (hors congés scolaires)

Formations numériques : l'EPN donne aussi des formations de base à l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette ou du smartphone, les vendredis après-midi de 13h à 16h.

Infos et inscriptions au 0477/91 09 23

Besoin d'une assistance informatique ? Appelez le 0477.91.09.23 pour un rendez-vous. Service gratuit.

ESPACES SANITAIRES

- Au hall omnispports de Tilff, rue du Chera 9, du lundi au vendredi de 12h à 17h.
- Au hall omnispports d'Esneux, rue de l'Athénée 5, du lundi au vendredi de 15h à 17h.
- Au Centre Croix-Rouge de Méry, 7j/7 de 11h à 20h.

TRANSPORT - TAXI SOCIAL

Pour toute demande, contactez Esneux Services au 04.380.45.85, ou par courriel à l'adresse cpas@cpasesneux.be. Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 9h à 12h.

Aide financière communale de 800€

La demande pour cette aide, distribuée grâce aux dons perçus à la Croix-Rouge, est à introduire auprès du CPAS.

Pour qui ? Personnes sinistrées répondant aux conditions suivantes :

- Domiciliation sur la commune d'Esneux
- Domiciliation dans le bien sinistré (locataire ou propriétaire)
- Pièces de vie endommagées par les inondations
- Dépense d'au moins 800 €

Documents à fournir

- * Copie de la carte d'identité du demandeur
- * Copie de la carte d'identité du chef de ménage
- * Copie de la carte bancaire du chef de ménage
- * Factures originales couvrant des frais pour au moins 800 €
 - a. Certification installation gaz/électricité
 - b. Achat d'électroménagers (frigo, congélateur, lave-linge, sèche-linge, taque de cuisson, cuisinière, etc.)
 - c. Achat de solution de chauffage (convecteur électrique, bain huile, chauffe-eau, chaudière, etc.) et/ou de déshumidificateur et/ou de ventilation
 - d. Intervention d'un technicien (électricien/plombier) pour une intervention mineure sur le réseau électrique et/ou la chaudière (intervention ne nécessitant pas de gros-œuvre)

Combien? Maximum 800 € par ménage

Comment l'obtenir?

Introduisez votre demande au centre Croix-Rouge de Méry à la permanence du CPAS, du lundi au vendredi de 11h à 16h, sans rendez-vous. Plus d'info : 0476.53.10.79 ou inondations@cpasesneux.be. Afin de réaliser votre dossier le plus efficacement possible, nous vous invitons à vous munir des documents nécessaires pour vous rendre à la permanence.



ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Fonds des calamités

Ce service intervient pour les dégâts non assurables par les assurances ordinaires (par ex. les territoires agricoles, les véhicules, le mobilier de jardin, ...) et pour les personnes non-assurées.

La calamité a été reconnue le 3 août 2021 par le Gouvernement Wallon.

Vous devez compléter votre demande auprès du Fonds des calamités pour le 18 avril 2022.

Un agent peut vous aider à compléter les documents nécessaires pour introduire cette demande :

- Permanence du lundi au jeudi de 11h à 16h au Centre Croix-Rouge de Méry sur R.D.V. au 0486.40.35.79.

PRIME RESA

Suite aux inondations, le Gouvernement wallon a adopté une mesure visant à atténuer l'augmentation des factures d'énergie. Une prime sera versée aux ménages sinistrés via leur gestionnaire de réseau de distribution d'électricité.

Pour qui ? Personnes sinistrées répondant aux conditions suivantes :

- Disposer d'une attestation de sinistre de l'assurance ou du Fonds des calamités dans le cadre des inondations ;
- Apporter un élément attestant d'une dépense énergétique imprévue suite aux inondations.

Documents à fournir

- * Formulaire complété et signé disponible sur le site internet de RESA (www.resa.be)
- * Attestation de sinistré fournie par l'assurance ou le Fond des calamités
- * Factures couvrant des frais dans le cadre des inondations (exemples : une preuve d'achat, de location ou de prêt d'un déshumidificateur, d'un canon à chaleur ou d'un chauffage d'appoint; une facture concernant la réception de l'installation électrique ou de gaz; une facture de régularisation faisant état d'une surconsommation importante). Le cas échéant, une déclaration sur l'honneur d'une dépense énergétique liée aux inondations (disponible sur le site internet de RESA: www.resa.be)

Combien? 550 € par ménage

Comment l'obtenir?

Exclusivement via l'introduction du formulaire et des documents de preuve ci-dessus. Vous avez jusqu'au **31 décembre 2022** pour introduire votre demande par courriel à : primes.inondations@resa.be ou par courrier à l'adresse : RESA, rue Louvrex 95 - 4000 LIÈGE.

Pour tout renseignement, appelez RESA au 04.220.12.11.

Gaz & électricité

Le réseau électrique est à nouveau opérationnel mais vous devez faire certifier votre compteur avant sa réouverture. Prenez rendez-vous pour procéder à la réouverture de votre compteur via le Call Center RESA au 04.225.81.06 (de 8h à 21h, 7j/7). Pour toutes autres questions, contactez RESA au 04.220.12.11.

Stabilité des bâtiments

Pour demander le passage d'un expert en stabilité des bâtiments, contactez votre assureur. S'il y a un risque d'écroulement du bâtiment, contactez Madame Rachel Spooren au 04.380.93.63 ou rachel.spooren@esneux.be.

Eau

L'eau est potable partout à Esneux. Si votre eau est trouble, il s'agit d'un problème individuel. En cas de doute, appelez la CILE au 04.367.84.11

Champignons

Les champignons qui apparaissent suite à l'humidité peuvent être dangereux pour la santé. En cas de doute, un spécialiste peut se rendre chez vous. le jeudi, sur demande via le Call Center au 0486.40.35.79

Prévention — Intoxication / Incendie

Une habitation ayant subi une inondation peut être dangereuse. Afin d'éviter des risques d'incendie, ne modifiez en aucun cas l'installation électrique et/ou de gaz de votre logement vous-même. Votre installation devra faire l'objet d'un contrôle de conformité par un organisme agréé avant sa mise en service. Eviter de connecter trop d'appareils sur la même prise. Ne sollicitez pas les blocs multiprises ! Ventilez les pièces dans lesquelles se trouve un chauffage d'appoint comme un poêle à pétrole, au gaz ou à bois.

Placez un détecteur de fumée et/ou un détecteur de CO
La prudence est de mise !

Conseils de la Fondation des Brulés

Aide juridique

Permanence gratuite au Centre Croix-Rouge de Méry pour répondre à toutes questions liées aux dommages de votre habitation, les mercredis de 13h30 à 16h30, sur R.D.V. via le Call Center au 0486.40.35.79.

Assistance psychologique

- Psychologue au Centre Croix-Rouge de Méry le mardi de 13h à 17h15, sur R.D.V. via le Call Center au 0486.40.35.79
- Visite à domicile sur demande via le Call Center au 0486.40.35.79



ASSISTANCE TECHNIQUE

Evacuation des déchets

- Votre assureur doit prendre en charge financièrement les locations d'un conteneur/camion (tout venant)
- Vous pouvez également vous rendre dans un recyparc (pas de limite de poids ou de passage pour les personnes sinistrées)
- des conteneurs sont également disponibles au service travaux, Route de Poulseur 5 à Esneux.

Pollution des sols au mazout

Pour une demande d'intervention de la SPAQUE :

- formulaire en ligne sur www.spaque.be
- OU formulaire papier à télécharger sur le site et à remettre à l'administration, qui fera suivre votre demande.

Besoin d'aide pour remplir le formulaire ? Prenez rendez-vous avec l'agent communal, en charge du service, Madame Sandrine Slegers au 0470.60.24.00.

Humidité et moisissures

Possibilité de bénéficier d'un passage gratuit d'un expert à domicile le jeudi, sur demande via le Call Center au 0486.40.35.79.



Collecte gratuite d'encombrants par la Ressourcerie du Pays de Liège

La Ressourcerie reprend tous vos encombrants en bon ou mauvais état. Les objets en bon état pourront connaître une nouvelle vie et faire le bonheur d'autres personnes. Rendez-vous sur leur site internet www.ressourcerieliege.be

Collecte gratuite une fois par an pour les Esneutois à partir de janvier 2022.

Comment procéder?

- Appelez le 04.220.20.00
- Prenez rendez-vous avec leur call center
- Donnez une liste de vos encombrants
- Placez vos encombrants au rez-de-chaussée de votre immeuble sur votre propriété le jour convenu.

Que reprennent-ils?

- Mobilier, objets de décoration, vaisselle, tissus d'ameublement
- Livres, jouets, vélos, objets de loisirs
- Electroménagers, appareils électroniques et électriques, fri-teuse sans huile
- Sanitaires
- Matériel de chauffage, articles métalliques
- PVC de construction, frigolite, portes, bois, métaux, plastiques, marbre...